

Transformation écologique et sociale au Maroc et à l'échelle de l'Afrique

Analyse régionale Tunisie 1



Analyse pays : changement social et écologique en Tunisie¹

¹ Cet article est partiellement basé sur des données collectées lors de recherches sur le terrain en tant que chercheur sur le réseau de recherche Re-Configurations. Processus d'Histoire, de Mémoire et de Transformation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, financé par le Ministère allemand de l'Éducation et de la Recherche. Les Interlocuteurs pour les entretiens menées spécifiquement pour cette étude ont été recommandés par la Fondation Heinrich- Böll .L'auteur a personnellement traduit des citations d'entretiens tenus au départ en français.



Sommaire

Introduction : Évolution sociale et écologique et défis à relever en Tunisie	6
1. Injustices sociales et écologiques et disparités régionales	7
2. Aucun changement en vue ? Perception et volonté politique	9
Programme et application	10
Le défi de la corruption	12
3. Transformation sociale et écologique : des défis concurrents ?	12
Intrications internationales	13
Conclusion	15



■ Introduction : Évolution sociale et écologique et défis à relever en Tunisie

Ces années précédentes, la Tunisie a connu d'importantes évolutions dans de nombreux domaines, tels que le système politique et les structures de gouvernance, les possibilités de participation à la vie démocratique, les droits humains, la liberté de parole et la liberté de la presse. Au lendemain du soi-disant Printemps arabe et de l'éviction de l'ancien président Zine el-Abidine Ben Ali, le pays a non seulement adopté une nouvelle constitution, mais a également, et à deux reprises, tenu des élections qui ont communément été jugées libres et équitables (Freedom House 2012, 2015). En outre, le pays a débuté un travail sur son passé autoritaire dans un projet de justice de transition soigneusement planifié, qui devrait faire la lumière sur les erreurs tant politiques que sociales durant la période du régime dictatorial. Cet article examine dans quelle mesure les ruptures et les efforts de transition initiés depuis 2011 sont considérés comme ayant déclenché des changements sociaux, écologiques, et concomitamment, politiques.

Avant les soulèvements, la Tunisie était considérée comme un « miracle économique » (Hibou 1999, Allal 2012, Cavatorta, Haugbølle 2012). L'économie tunisienne connaissait alors une croissance constante, ignorant même la crise financière mondiale à son pic entre 2009 et 2010 (Lust 2011, p.4, Cavatorta, Haugbølle 2012, p.183). Ainsi, le développement de la Tunisie imprimait une évolution sociale dans le sens d'une augmentation constante de la richesse et de la prospérité. Néanmoins, le développement socio-économique a été inégal, car profitant principalement aux zones côtières. De plus, l'économie était dominée par un État quasi-mafieux et prédateur (Ayebe 2011, Cavatorta, Haugbølle 2012), construit sur le copinage et la corruption et profitant principalement aux proches de Ben Ali, ce qui avait encore plus de conséquences d'exclusion que la simple privation.

Un développement régional inégal et un taux de chômage des jeunes élevé, qu'Amin Allal a nommé « double clivage socio-territorial et générationnel » (2012, p.824), comptent parmi les moteurs de l'agitation sociale, en particulier dans les régions marginalisées du Sud, du Centre et de l'Ouest.² À noter aussi que le soi-disant Printemps arabe a commencé sous la forme d'un mécontentement lié à l'injustice sociale, à la corruption et au chômage dans les régions intérieures marginalisées, avant que les revendications n'adoptent une expression plus politisée et que les protestations ne s'étendent au Nord et aux régions côtières (Ayebe 2011). Ainsi, les notions d'évolution sociale en Tunisie sont souvent liées à la quête et à l'espoir de plus de justice sociale que la révolution aurait dû entraîner, parmi lesquelles l'amélioration de la situation socio-économique dans les régions intérieures et de celle des jeunes, ainsi que le démantèlement du système de corruption.

De même, la Tunisie de Ben Ali s'était en apparence engagée à œuvrer pour la protection de l'environnement depuis l'adhésion du pays à de multiples accords internationaux et l'instauration d'une législation nationale, accompagnées de mesures symboliques, comme l'illustre l'aménagement de « Boulevards de l'Environnement » partout dans le pays. Cependant, de telles mesures font plutôt figure de simulacres ayant pour but d'attirer les capitaux des fonds de l'Union européenne destinés à des projets environnementaux (ibid.). Ce sont en particulier les régions qui abritent les industries lourdes telles que l'extraction et la transformation des phosphates (certaines d'entre elles sont riches en ressources naturelles, alors que d'autres ne font qu'abriter les sites industriels) sont accablées par la pollution

et par les défis écologiques qui en découlent. Cela affecte également et principalement les régions marginalisées mentionnées précédemment dans le sud et le centre tunisien.

Il est possible d'analyser l'évolution écologique³ sous plusieurs angles différents, ce qui induit une interprétation différente chez différents acteurs. Cette évolution peut avoir une connotation tant positive que négative : elle peut souligner la pollution et la dégradation de l'environnement, ou bien l'amélioration de la situation écologique. Si l'on relie les questions d'ordre politique, sociale et écologique entre elles, et en analysant la situation à travers du même filtre qui considère la chute du régime en 2011 comme une rupture cruciale et l'occasion d'entamer un changement, il apparaît alors clairement que l'évolution écologique, pour les fins de cet article, serait mieux définie comme une évolution dans les attitudes, les approches et les opportunités envers l'environnement et pour la protection de l'environnement.

Par conséquent, ce document fournit un aperçu (1) des injustices sociales et écologiques en Tunisie ainsi que des disparités régionales. Ensuite vient la question de savoir (2) s'il y a eu des changements palpables, en particulier depuis la chute de la dictature en 2011, et s'il y a eu une volonté politique de changement, notamment en ce qui concerne le défi de la corruption. Enfin (3) sera examiné la question de savoir si la transformation sociale et écologique pose des défis concurrents en Tunisie. Ce dernier point comprend une brève discussion sur le rôle des acteurs internationaux.

■ 1. Injustices sociales et écologiques et disparités régionales

La compréhension de ce qui constitue une évolution sociale et écologique ainsi que les défis pour les Tunisiens, respectivement de la sensibilisation à certains problèmes, diffère. Plusieurs facteurs influencent cette sensibilisation, comme par exemple l'expertise géographique et thématique. Comme mentionné ci-dessus, les régions ont inégalement profité du développement socio-économique, et en ont respectivement été exclues. En général, les régions de l'intérieur du pays n'ont pas bénéficié des taux de croissance élevés mentionnés précédemment, et bien que ces zones soient celles disposant de riches ressources naturelles, elles ont demeuré marginalisées. Ces régions-là ont souffert de taux de chômage élevés et ont systématiquement été exclus des investissements publics dans les infrastructures, l'éducation et la santé (Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, Avocats sans Frontières 2015).⁴ Les institutions de l'État sont souvent peu représentées dans ces régions.⁵ Cela a conduit à une perception de négligence, voire d'absence de « l'État » dans les régions de l'intérieur du pays (Hamdi, Weipert-Fenner 2017 (à paraître)). De plus, le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes, ce qui entraîne non seulement une exclusion économique, mais également sociale d'une grande partie de la société, puisque plus de la moitié de la population a moins de 30 ans. Si la part des jeunes non scolarisés, sans emploi ou sans formation est généralement plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, elle est également nettement plus élevée dans le Sud et le Centre que dans les régions côtières (Banque mondiale 2014, p. 24-25).

² Ayebe distingue « deux Tunisie : la première, c'est la Tunisie du pouvoir, de l'argent, du confort et du « développement », qui couvre les zones côtières, en particulier la capitale et ses banlieues aisées et le Sahel [...] et il y a d'un autre côté la Tunisie marginalisée, pauvre, soumise et dépendante (du sud, du centre et de l'ouest) » (Ayebe 2011, p.470). Cette deuxième Tunisie est communément appelée « les régions intérieures » ou tout simplement « le Sud ».

³ Hafsa Leghrissi (chercheur en doctorat, Institut national d'Agronomie, Tunisie) a souligné que pour avoir une analyse complète des évolutions *socio-écologiques*, il faudrait analyser différents secteurs, tels que le reboisement ou les ressources hydriques. Ceci dépasse la portée de cette étude, qui traite des évolutions sociales *et* écologiques, et de la façon dont ceux-ci peuvent être liés, du point de vue du politologue, et se concentre de ce fait sur les aspects sociopolitiques des questions environnementales et du changement écologique.

⁴ Entretien personnel avec des membres du personnel de la Commission Vérité et Dignité, Gafsa, octobre 2015.

⁵ Entretien personnel avec un membre du personnel tunisien d'une ONG humanitaire internationale, Gafsa, octobre 2015.



Bien que les régions intérieures soient riches en ressources naturelles et bien qu'il y ait une production agricole, la valeur ajoutée n'y est que rarement créée, et c'est plutôt la région côtière qui en bénéficie. Par exemple, un ancien membre de l'Assemblée nationale constituante⁶ de Kebili dans le Centre-Ouest de la Tunisie a déclaré : « Il n'y a aucune égalité entre les régions, ce qui est une question de pouvoir. Kebili est marginalisé économiquement. Nous ne produisons que des dattes, mais nous n'avons pas d'usines. Si vous regardez Cap Bon, il y a à la fois des dattes et des usines qui soutiennent la production, mais pas à Kebili. »⁷Dans le même genre, Hamdi et Weipert-Fenner (2017 (à paraître)) constatent que les militants au chômage dans le bassin minier luttent contre l'injustice du « contraste entre ressources, richesse et pauvreté vécue ». Ils citent les propos d'un militant de la ville minière d'Om Larayes tirés d'un entretien avec celui-ci ; il expose avec éloquence cette contradiction : « Dans le bassin minier de Gafsa, nous produisons de la richesse, la CPG [Compagnie Phosphate de Gafsa] est l'épine dorsale de l'économie tunisienne, mais la richesse s'accumule dans les régions côtières et nous abandonne au chômage, à la pauvreté et à la maladie. » Cette citation démontre l'interdépendance des défis sociaux et écologiques, puisque ceux-ci convergent dans les régions marginalisées.

En Tunisie, plusieurs aspects qui mettent l'environnement à l'épreuve et que l'on retrouve dans les autres pays méditerranéens gravitent autour des « combustibles fossiles, de la pollution et du tourisme » (Clancy-Smith 2014, p.14). Mais alors que dans la capitale, Tunis, les questions environnementales peuvent souvent être cantonnées à des questions d'élimination des déchets,⁸ les populations du bassin minier ou du sud du pays sont plus disposées à se soucier des effets des industries polluantes sur la santé et l'environnement, telles que la production de phosphate ou les usines chimiques.⁹Étant donné que le poids environnemental est particulièrement élevé dans ces zones, la pollution de l'environnement et les risques sanitaires qui en découlent constituent des préoccupations centrales qui interagissent avec l'exclusion systématique et la perception d'abandon mentionnées plus haut. Au sujet de Gabès par exemple, ville fortement affectée par la pollution des sous-produits toxiques du traitement du phosphate, qui sont déversés dans la Méditerranée, Eric Goldstein (2014) déclare que : « la pollution est le problème qui cristallise le sentiment de marginalisation qu'éprouve la population ». Non seulement les taux de cancer à Gabès sont les plus élevés de Tunisie (Hyatt 2013), mais c'est l'État en personne qui viole les lois de protection de l'environnement (Goldstein 2014).¹⁰

Laryssa Chomiak (2011, p. 72) décrit comment le régime répressif de Ben Ali a limité toute forme de contestation visant à engager l'État, au moyen d'un répertoire répressif allant « de l'instauration de barrières économiques arbitraires à l'emprisonnement, en passant par les disparitions et au recours à la torture » (ibid.). Au même titre que la quête de justice sociale, souvent réprimée de façon brutale,¹¹ la mobilisation autour des questions écologiques et environnementales a également été affectée par un espace politique fortement limité durant la période précédant les soulèvements : « [...] l'espace politique et l'influence accordée aux citoyens ordinaires [...] étaient minimales » (Willis 2014), puisque le régime avait pour but d'« apolitiser » la société (Hibou 1999: 50, traduction propre).¹²Zouheir

Makhlouf, journaliste, militant des droits de l'homme et emprisonné pour avoir diffusé sur Facebook des vidéos qui illustrent cette pollution (Zayani 2015, p. 135), est un exemple frappant de cette limitation de l'expression des préoccupations environnementales. « La pollution était un sujet tabou avant 2011. Tout le monde en était conscient, mais personne n'osait en parler »¹³explique un activiste environnemental de Gabès. À cet égard, les ruptures de 2011 ont créé des occasions de manifester le mécontentement (organisé) contre la pollution, afin de respectivement faire pression pour la protection de l'environnement, mais également sur des entreprises publiques qui n'étaient pas présentes auparavant (Goldstein 2014).

En somme, il y a eu un fort sentiment d'injustice sociale et écologique en Tunisie, un sentiment particulièrement prononcé dans les régions marginalisées. Par conséquent, la conception prédominante des évolutions sociales et écologiques qui ressort de l'étude est liée à une réduction attendue de ces injustices. Après la révolution de 2011, de forts espoirs étaient fondés pour que la rupture amène les transformations souhaitées.

■ 2. Aucun changement en vue ? Perception et volonté politique

Puisque les ruptures de 2011 en Tunisie ont été provoquées par des revendications aspirant à l'évolution sociale, à une justice plus sociale (et dans une moindre mesure écologique), il est important de savoir si cette révolution a réellement eu lieu dans la conscience collective. Dans ce contexte-là, l'on peut distinguer plusieurs types d'évolutions s'appliquant à plusieurs domaines différents.

Tout d'abord, et comme indiqué ci-avant, la « mainmise autoritaire » et le « filet de la peur » (Hibou 2011, p.81) n'ont plus le même contrôle sur la population.¹⁴Ainsi, une évolution est perceptible lorsqu'il s'agit de contester publiquement, également lorsque l'État et/ou l'élite dirigeante est visée.¹⁵

En second lieu, les indicateurs « quantitatifs » qui mesurent l'évolution sociale et écologique n'indiquent pas de réduction des injustices sociales et écologiques. La Banque mondiale a par exemple en 2016 rétrogradé la Tunisie du rang de *pays à revenu intermédiaire supérieur* à celui de *pays à revenu moyen inférieur* (Données de la Banque mondiale 2016).¹⁶Le taux de chômage reste élevé et bien que le salaire minimum légal ait été augmenté après les soulèvements, il ne dépasse pas les 120 € mensuels.¹⁷

En ce qui concerne les questions écologiques, la pollution industrielle a, selon l'historienne Julia Clancy-Smith, même grimpé pendant les années de transition. Mais étant donné la visibilité de ces problèmes environnementaux, le débat public a été rendu possible après les soulèvements. Aussi, le fait d'encadrer les préoccupations dans un discours environnemental offre la possibilité de revendiquer des droits, même lorsque les problèmes sont plus

6 L'Assemblée Nationale Constituante a rempli la fonction de Parlement de la Tunisie de 2011 à 2014 et était chargée d'élaborer une nouvelle constitution, mais ayant également des tâches législatives communes.

7 Entretien personnel avec un membre de l'ANC, Tunis, avril 2014.

8 Entretien Skype avec Nidhal Attia, 17 août 2017.

9 Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.

10 Voir par exemple Allal (2010) sur les manifestations dans la région de Gafsa, qui sont souvent décrites comme précurseurs des soulèvements de 2010-2011 ou Perkins (2014, p.172) sur les soi-disantes émeutes du pain à la fin de 1983 / début 1984.

11 Voir par exemple Allal (2010) sur les manifestations dans la région de Gafsa, qui sont souvent décrites comme précurseurs des soulèvements de 2010-2011 ou Perkins (2014, p.172) sur les soi-disantes émeutes du pain à la fin de 1983 / début 1984.

12 Laclau et Mouffe (2014) avancent qu'« afin que la lutte démocratique soit possible, une pluralité d'espaces politiques est nécessaire.

L'espace politique limité sous le régime autoritaire a ainsi empêché l'expression d'opinions différentes et de revendications.

13 Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.

14 Bien que la police secrète ait été dissoute après la chute du régime, « l'État profond » n'a pas complètement disparu. Cependant, même si certaines structures sont toujours en place et que des personnes occupent des postes de pouvoir, elles ne sont pas en mesure d'exercer un niveau de répression comparable à celui de Ben Ali.

15 Plusieurs conversations personnelles, entre autres avec des journalistes, Tunis, 2014-2016. Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017. Voir aussi Hyatt (2013), Clancy-Smith (2014).

16 Je suis conscient que les données fournies par les institutions financières internationales doivent être utilisées de façon critique. Cependant, ils fournissent des indicateurs aisément accessibles pour comparer les tendances sur une échelle temporelle.

17 En date d'août 2017; les taux de change fluctuent fréquemment en raison de la forte inflation.



complexes et touchent des domaines sensibles, tels que les faiblesses gouvernementales et la spéculation (Clancy-Smith 2014).

Troisièmement, lorsqu'on considère la perception de l'évolution, surtout dans les régions de l'intérieur du pays, la population ne ressent pas l'amélioration des conditions de vie que la révolution et l'afflux de l'aide internationale étaient sensés apporter et se sent délaissée par l'Etat. À Gafsa, un interlocuteur a souligné le manque d'infrastructures et les conditions de vie déplorables dans la région, et a indiqué que la ville au moins disposait d'un cinéma durant la période coloniale.¹⁸ Ainsi, les espoirs d'évolution sociale vers plus de justice sociale n'ont jusqu'à présent toujours pas été réalisés, alors que le mécontentement et le manque de perspectives d'avenir demeurent des sources d'agitation. Vathauer et Weipert-Fenner (2017, p. 9-11) montrent qu'en 2016, il y a eu encore plus de protestations socio-économiques qu'en 2011, année de la révolution. Il en va de même en ce qui concerne la justice écologique dans les domaines où les préoccupations environnementales l'emportent sur des quêtes plus générales de justice sociale : bien que des promesses aient été faites, il n'y a pas d'évolution visible dans l'attitude ou dans le comportement des responsables de la pollution.¹⁹

Ainsi, alors qu'au début de la période de transition juste après la révolution, non seulement l'espoir, mais aussi l'*aspiration* au changement étaient grands, les deux ont diminué entre-temps : « En 2011, la priorité des priorités était de savoir [...] comment assurer la rupture avec le passé, comment construire une nouvelle Tunisie qui assure le respect des droits humains ; mais aussi des droits économiques et sociaux dans les diverses régions du pays. Malheureusement, cet élan n'a pas duré. »²⁰

Programme et application

La nouvelle Constitution tunisienne, adoptée en janvier 2014, reconnaît à la fois le droit à un environnement sain et l'aspiration à l'élimination de la pollution, ainsi que l'importance de la justice sociale, avec un accent particulier sur l'égalité entre les régions.²¹ Ainsi, cela anime l'espoir qu'il existe une volonté politique de travailler vers plus de justice sociale et écologique. De plus, comme mentionné ci-dessus, les lois et les programmes environnementaux étaient déjà implémentés en Tunisie bien avant la révolution²² et pourraient fournir des bases légales solides pour sanctionner les pollueurs. L'application de ces règles est cependant rare (Goldstein 2014).

En général, mes interlocuteurs sont de l'avis que « les politiques ne sont pas sensibles aux questions environnementales ». ²³ La question de savoir si cela est dû à un manque de compétences ou de capacités, de ressources ou de volonté politique, trouve sa réponse dans le constat selon lequel la raison de ce manque d'implication est une combinaison de tous ces facteurs.²⁴

Nidhal Attia, biologiste marin et militant écologiste, fait remarquer que le discours environnemental public et les actions politiques restent souvent concentrés sur des questions « visibles » telles que la problématique des déchets.

²⁵ Les déchets sont souvent mal éliminés, jetés dans la rue ou brûlés, et les décharges, insuffisamment équipées, sont donc nocives pour l'environnement (Said 2014). Puisque la prolifération des déchets a augmenté depuis 2011 (Your Middle East 2017), ce problème est souvent associé à la défaillance de l'Etat dans ses capacités de gouvernance.²⁶ C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles une unité spéciale de « police verte » a été déployée en juin 2017 et des campagnes de sensibilisation comme celle sur l'utilisation excessive de sacs en plastique sont en augmentation. Cela conduit les militants écologistes du Sud à conclure que ces mesures à caractère public sont effectivement les bienvenues, mais qu'elles détournent l'attention de la population de phénomènes plus graves : « le crime environnemental est toujours ignoré ». ²⁷

Un autre lien entre les changements sociaux et environnementaux réside dans la question du développement durable. Le développement et la recherche d'investissements (internationaux) sont encore largement liés aux industries extractives. Le développement durable nécessiterait une nouvelle réflexion dans plusieurs domaines : il faudrait que les responsables politiques aient une meilleure connaissance de « la situation sur le terrain », y compris des spécificités des différentes localités, et donc un ajustement des programmes et des stratégies politiques.²⁸ Bien que chercheurs et activistes observent des changements allant de l'élaboration de politiques de type top-down vers une approche qui montre une plus grande volonté d'impliquer la population locale, les chercheurs et les acteurs de la société civile, ces changements d'attitude et de pratique ne surviennent que très lentement.²⁹

Les résultats d'études ayant testé la possibilité d'observer un développement en Tunisie conforme à une courbe environnementale de Kuznets,³⁰ c'est-à-dire s'il existe une relation entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement et la pollution qui correspond à une forme en U inversé, diffère de la question de savoir si l'hypothèse est viable sur le long terme. (Ben Jebli, Ben Youssef 2015, Shahbaz et coll. 2014; Fodha, Zaghdoud 2010). Ils s'accordent néanmoins pour conclure que la Tunisie n'a pas atteint le point de basculement de la courbe, ce qui signifie que la pollution et les émissions ne diminuent pas, et que les politiques et leur application n'ont jusque-là pas porté leurs fruits. Un exemple serait les subventions pour la consommation de combustibles fossiles que Ben Jebli et Ben Youssef (2015) recommandent de réformer de manière substantielle ; ils soulignent également les faibles mises en œuvre et applications des projets et règles existants. Ceci est conforme avec les opinions des interlocuteurs interrogés durant mes entretiens.³¹

En somme, la recherche empirique et la documentation spécialisée montrent à la perception dominante qu'il n'y a pas de stratégie politique viable pour le développement durable qui puisse à la fois œuvrer pour plus de justice sociale et écologique. En outre, la non-application des règles existantes dénote un manque de volonté politique de changement, en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement.

18 Entretien personnel avec un membre du personnel tunisien d'une ONG humanitaire internationale, Gafsa, octobre 2015.

19 Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.

20 Entretien personnel avec le directeur de la section tunisienne d'une ONG internationale des droits de l'homme, Tunis, mars 2015.

21 Les deux aspects sont mentionnés dans le préambule, le droit à un environnement sain et l'objectif d'éliminer la pollution sont précisés à l'article 45, la justice sociale et l'égalité entre les régions à l'article 12, respectivement. <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-bat.pdf>, consulté le 18 août 2017.

22 Par exemple, la loi sur l'eau de 1975 et la loi sur la gestion et l'élimination des déchets de 1996 Goldstein (2014).

23 Entretien Skype avec l'agronome Amin Abdedayem, 21 août 2017. Voir aussi les entretiens Skype avec Adel Dhahri, Nidhal Attia, Hafsia Leghrissi et Khayreddine Debaya, tous en août 2017.

24 Ibid.

25 Entretien Skype, 17 août 2017.

26 Plusieurs entretiens et conversations personnelles, Tunisie, 2014-2016.

27 Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.

28 Entretien Skype avec Amin Abdedayem, 21 août 2017.

29 Entretiens Skype avec Hafsia Leghrissi, 18 août 2017, et Amin Abdedayem, 21 août 2017.

30 L'hypothèse de la courbe environnementale de Kuznets suppose que la croissance économique s'accompagne d'abord d'une détérioration environnementale aggravée, avant que le revenu moyen n'atteigne un point après lequel la qualité de l'environnement s'améliore.

31 Plusieurs entretiens Skype avec des spécialistes de l'environnement, des praticiens et des activistes, août 2017.



Le défi de la corruption

Non seulement les soulèvements ont exprimé le mécontentement et la colère de la population contre les injustices sociales et la corruption, mais les structures sous-jacentes n'ont pas disparu immédiatement après la chute du régime, et les griefs correspondants non plus. Ceux qui ont eu à faire avec « système Ben Ali »³² le décrivent comme étendu et maillé, tel un « marché du pouvoir »³³ impliquant de nombreuses personnes. Par conséquent, le système n'a pas été entièrement démantelé lorsque Ben Ali a fui le pays : « La chute de Ben Ali n'était que la chute du leader d'un régime corrompu. Ce n'était pas la chute de tout le régime corrompu. Par conséquent, le régime corrompu existe toujours. »

³⁴Le problème actuel de la corruption provient à la fois des anciens réseaux et de ceux qui les protègent, mais aussi de la corruption au quotidien, qui s'est banalisée.³⁵

Bien que le Premier ministre Youssef Chahed ait récemment lancé une « guerre contre la corruption », les structures sous-jacentes sont toujours en place.³⁶ La campagne du Premier ministre contraste également avec les efforts du président pour faire adopter un « projet de réconciliation », qui prévoit d'amnistier les fonctionnaires corrompus, et qui dans sa version initiale l'étendait également aux hommes d'affaires corrompus.³⁷ Ces efforts ont été accueillis par une farouche opposition de la campagne populaire *Manich Msamah* (« Je ne pardonnerai pas »), qui se mobilise contre la loi depuis 2015 (pour un aperçu voir Lincoln 2017).

Cependant, la corruption n'affecte pas seulement les problèmes socio-économiques tels que les pratiques d'embauche dans les régions marginalisées (voir par exemple Salehi, Weipert-Fenner 2017). Selon Adel Dhahri, PDG de la Fondation Impact basée à Gafsa, l'environnement, et surtout la régulation de la pollution, sont impactés par la corruption.³⁸ Les structures existantes de copinage et de corruption bénéficient d'une part à ceux qui profitent des industries polluantes. D'autre part, ils protègent les responsables de crimes économiques qui de ce fait n'ont pas à répondre de leurs actes. « Le crime est bien là, c'est très clair »,³⁹ déclare Khayreddine Debaya, porte-parole de la campagne « Stop la pollution » à Gabès : les dispositions légales existent déjà pour sanctionner, mais en réalité, aucune action n'a été prise contre les criminels (voir aussi Goldstein 2014).

Par conséquent, on peut conclure que les acteurs de base qui luttent pour une évolution sociale et écologique font face à des structures persistantes de corruption et de copinage qui entravent à la fois à une justice sociale et écologique.

3. Transformation sociale et écologique : des défis concurrents ?

Le poids écologique est particulièrement élevé dans le Sud et le Centre, en raison des industries lourdes situées dans ces régions-là. Ce sont aussi les provinces où le chômage (en particulier celui des jeunes et des diplômés) est particulièrement élevé. Ainsi, les injustices possèdent plusieurs facettes et il y a une certaine tension entre les questions sociales et écologiques.

Les postes dans le secteur minier sont toujours très prisés⁴⁰ et la demande d'emplois porte un fort potentiel de mobilisation dans la région minière. Les protestations pour l'emploi (et une part de la richesse provenant des ressources des régions) qui émergent dans les régions marginalisées ont le potentiel de s'étendre à d'autres parties du pays, y compris dans la capitale pour enfin « secouer la nation » (Hamdi, Weipert-Fenner 2017) à venir)). À la mi-2017, l'armée a été déployée pour la première fois pour protéger les sites industriels, pétroliers et gaziers de la province sud de Tataouine, sites qui avaient été bloqués par des manifestants (Deutsche Welle 2017).

The Economist (2014) cite des « locaux » peuplant ces zones de production ou de traitement de phosphates et souffrant de pollution causée par ces industries étatiques, qui déclarent que les autorités n'instaurent pas de mesures visant à réduire les dégâts infligés sur les plans sanitaire et environnemental ; une préoccupation qui n'a pas été confirmée par la recherche économique (Fodha, Zaghdoud 2010).⁴¹ De plus, Adel Dhahri réfère aux résultats d'une étude récente menée par la Fondation Impact dans le bassin minier. Il y aurait alors beaucoup plus de gens inquiétés par la pollution et par les effets de cette dernière sur la santé que de gens aspirant à trouver un emploi dans l'industrie minière. Il affirme en outre que la perception publique et surtout la représentation par les médias, sont faussées, en raison d'une trop grande focalisation sur les protestations pour l'emploi.⁴²

Cependant, le choix et les opportunités semblent extrêmement limités aux diplômés chômeurs : « Dans notre région de Gafsa, nous n'avons pas beaucoup d'opportunités. Tout le monde, même l'État, [pensent] que la CPG, la Compagnie des phosphates de Gafsa, est la seule société qui recrute [sic]. Nous n'avons donc pas trop le choix.⁴³ Cela est cependant perçu différemment à Gabès », comme le raconte Khayreddine Debaya. Ici, il pourrait y avoir des alternatives, étant donné l'emplacement sur la côte méditerranéenne, mais la pollution causée par l'industrie chimique détruit d'autres opportunités commerciales, telles que la pêche ou le tourisme. Étant donné la prédominance dans la définition de la perception de la ville (industrie chimique et pollution) et ce qui est réalisable ici en termes de conditions de vie et d'opportunités d'emploi, Debaya trouve que « le *Groupe Chimique*⁴⁴ touche à l'identité des *Gabésiens* ». ⁴⁵

Par conséquent, on peut conclure que la question de savoir si les problèmes écologiques et sociaux sont en concurrence entre eux dépend de la localisation géographique des acteurs concernés, et que la question de savoir si une alternative professionnelle dans les industries polluantes est envisagée. Ceux qui ne voient pas d'alternatives professionnelles préféreraient que les usines continuent de tourner (et de créer des emplois), même si cela représente un risque pour la santé et l'environnement.

Intrications internationales

Le rôle de l'influence internationale en matière de transformation sociale et écologique a été décrit comme ambigu pour plusieurs raisons et il reflète également des défis concurrents. D'une part, les normes internationales servent de cadre de référence pour les militants locaux afin d'exprimer leurs revendications. Debaya, par exemple, a déclaré que le mouvement « Stop la pollution » réclame « un code de l'environnement correspondant aux conventions

32 Entretien personnel avec un membre de l'ANC, Tunis, avril 2014.

33 Entretien personnel avec un officiel chargé de la lutte contre la corruption, Tunis, octobre 2015.

34 Entretien personnel avec un membre de l'ANC, Tunis, avril 2014. Ce point a également été soulevé lors d'entretiens avec des représentants de la société civile.

35 Entretien personnel et conversation avec avocat et journaliste, Tunis, août / septembre 2016.

36 Pour une analyse critique de la « guerre contre la corruption », voir Kahlaoui (2017).

37 La proposition de loi a été rebaptisée d'« économique » à « loi de réconciliation administrative » et adoptée par le Parlement le 16 septembre 2017.

38 Entretien Skype, 16 août 2017.

39 Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.

40 Plusieurs entretiens et conversations personnelles, Gafsa, octobre 2015.

41 Fodha et Zaghdoud (2010) constatent que la relation entre le revenu et la pollution en Tunisie est unilatérale, ce qui signifie que les politiques et les investissements visant à réduire les émissions et la pollution ne nuiront pas à la croissance économique.

42 Entretien Skype, 16 août 2017.

43 Entretien personnel avec un diplômé (double diplôme en génie civil et minier), qui avait été sans emploi entre 2008 et 2015, et qui a récemment fait son entrée dans une institution publique nouvellement créée, Gafsa, octobre 2015.

44 Groupe Chimique Tunisien, société d'État qui gère le traitement du phosphate.

45 Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.



internationales auxquelles la Tunisie a adhéré ». ⁴⁶Les organisations internationales, telles que l'Union européenne, fournissent souvent des fonds pour des projets de protection de l'environnement (Goldstein 2014) ou pour le « développement durable » de manière plus générale.

D'autre part, les entreprises étrangères profitent des structures de la pollution et de la marginalisation sociale de plusieurs façons ; elles sont investies dans des industries lourdes et ne sont pas pointées du doigt quant à la pollution causée par leurs activités. ⁴⁷ De même, elles ne respectent pas leurs responsabilités sociétales, en faisant par exemple profiter la population locale de fonds de responsabilité sociétale (Blaise 2017).

Enfin, si l'on se réfère à l'histoire récente, les exigences d'ajustement structurel imposées aux entreprises publiques par les institutions financières internationales n'ont pas seulement conduit à des suppressions d'emplois massives dans les entreprises publiques, qui ont souvent été les principaux employeurs de la région. Souvent, ces entreprises fournissaient également des infrastructures et des services sociaux de base, y compris des services liés à l'environnement tels que l'eau potable et les services de santé. Cependant, la qualité du service a considérablement baissé suite aux compressions et aux réformes préconisées par la Banque mondiale et le Fond monétaire international (Hamdi, Weipert-Fenner 2017 (à paraître)).

Par conséquent, bien que les cadres normatifs et juridiques internationaux et le soutien matériel puissent imprimer des évolutions sociales et écologiques, il est important de noter le rôle des acteurs internationaux (gouvernementaux et commerciaux) dans le déclenchement des premières revendications.

Conclusion

Cet article analyse les évolutions et les défis sociaux et écologiques en Tunisie dans le contexte des ruptures de 2010-2011. Il montre que les injustices sociales et écologiques sont distinctes, tout en étant interconnectées, et qu'elles peuvent parfois se déclencher réciproquement.

Il expose en outre les disparités régionales, tant en termes de situation socio-économique et de développement que de conditions écologiques. Les régions du sud, de l'ouest et du centre de la Tunisie, qui accueillent des entreprises qui extraient ou transforment les ressources naturelles du pays, non seulement portent le poids écologique élevé de ces industries, mais souffrent également de marginalisation socio-économique. Par conséquent, la définition prédominante de l'évolution va de pair avec la quête d'une justice plus sociale et écologique.

Bien que les possibilités de mobilisation et d'expression du mécontentement aient radicalement changé, les espoirs d'évolution quant à eux n'ont pas encore été satisfaits. Les taux de chômage dans les régions de l'intérieur et en particulier chez les jeunes diplômés restent élevés et les entreprises responsables n'ont pas encore cessé leurs pratiques polluantes (et illégales). De plus, les structures corrompues qui permettent ces pratiques et la marginalisation sont restées en place après la révolution.

Il y a une désillusion à l'égard de la classe politique, qui est perçue comme peu enthousiaste ou incapable d'imprimer une évolution. Et bien que l'on reconnaisse une petite évolution positive sur le plan écologique, elle possède plutôt une valeur cosmétique. La perception générale de la justice sociale est que « rien n'a changé » (Hamdi, Weipert-Fenner 2017 (à paraître)), idem pour la justice écologique.

⁴⁶ Entretien Skype avec Khayreddine Debaya, 25 août 2017.

⁴⁷ Entretien Skype avec Adel Dhahri, 16 août 2017.



**S'engager est la seule manière
de rester en contact avec la réalité**

Heinrich Böll Stiftung Afrique du Nord - Rabat
Tel : +212 5 37 20 20 93 | Fax : +212 5 37 20 20 92 | E-mail : ma-info@ma.boell.org
Web : www.ma.boell.org | Adresse 17 rue Tiddas, 10010 Rabat, Maroc